

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'HARFLEUR  
SÉANCE DU JEUDI 6 AVRIL 2023**

**N° 23 04 03**

**Rapporteur : Christine MOREL**

**Budget Centre Communal d'Action Sociale**

**Exercice 2022**

**Compte Administratif**

**. Adoption**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
SÉANCE DU JEUDI 6 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois d'avril à 9 h 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie d'Harfleur.

Madame Christine MOREL, Présidente, présidant la séance procède tout d'abord à l'appel nominal auquel répondent :

**PRÉSENTS** : Madame Christine MOREL, Madame Sylvie BUREL, Monsieur Gilles DON SIMONI, Madame Aurélie REBEILLEAU, Madame Jocelyne LAIGNEL, Madame Florence OUF.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Madame Elise ROGER, Madame Annie BOZEC, Monsieur Philippe HUELVAN.

**Administrateurs** :

	Ouverture de séance	Pour les points n° 23 04 03 et n° 23 04 04
<b>Présents</b>	<b>6</b>	<b>5</b>
<b>Procurations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Absents sans procuration</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Votants</b>	<b>6</b>	<b>5</b>

**Mesdames, Messieurs,**

Le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale fait apparaître les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	184 196,59 €	243 387,43 €
	Section d'investissement	-	12,32 €
Report de l'exercice N-1	Report de fonctionnement (002)	-	174 220,17 €
	Report d'investissement (001)	-	472,30 €
Total (réalisations + reports)		184 196,59 €	418 092,22 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	-	-
	Total restes à réaliser à reporter	-	-
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	184 196,59 €	417 607,60 €
	Section d'investissement	-	484,62 €
	Total cumulé	184 196,59 €	418 092,22 €

**Sous la présidence de Madame Jocelyne LAIGNEL, Madame Christine MOREL s'étant retirée au moment du vote,**

**En conséquence, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :**

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**VU la loi 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales et ses décrets d'application,**

**VU l'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics qui leurs sont rattachés,**

**VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux Communes et à leurs établissements publics administratifs,**

**APRÈS avoir entendu le rapport général de présentation du Compte Administratif de l'exercice 2022 du Centre Communal d'Action Sociale ci-annexé,**

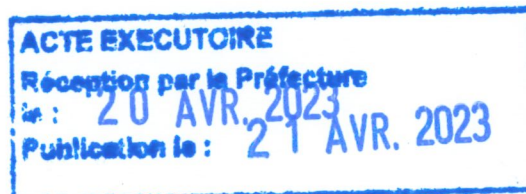
**DÉCIDE :**

- d'adopter le Compte Administratif 2022 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale par Chapitre, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Les montants adoptés correspondent aux sommes portées dans les tableaux intitulés "Vue d'ensemble" figurant dans le document Compte Administratif - Exercice 2022.

- de prendre acte des informations contenues dans les annexes conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale  
adopte à l'unanimité les conclusions de ce rapport.  
Fait et délibéré en l'Hôtel de ville d'Harfleur les jours et ans sus indiqués  
Pour extrait certifié conforme  
Jocelyne LAIGNEL  
Présidente de séance



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

# Conseil d'Administration du CCAS du 6 avril 2023

## Compte Administratif 2022

### Note synthétique de présentation

#### Rappel réglementaire

L'article 107 de la loi NOTRe, promulguée le 7 Août 2015, est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : "*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*" Cette note présente donc les principales informations et évolutions du Compte Administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale d'Harfleur ainsi que du budget annexe de la Résidence des 104.

Elle reprend pour l'essentiel les éléments déjà présentés lors du débat d'orientations budgétaires du 16 mars 2023 en les actualisant avec les données définitives de l'exercice 2022 et en y apportant quelques précisions. Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la Ville d'Harfleur.

#### I - Le C.C.A.S. d'Harfleur – Budget principal

##### A - La section de fonctionnement

Le résultat 2022 de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 233 411,01 €, déterminé par la différence entre les dépenses et les recettes.

Résultat de Fonctionnement	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat de l'exercice	14 998,69 €	9 613,45 €	15 934,12 €	46 376,79 €	59 190,84 €
Résultat antérieur reporté (002)	87 552,08 €	102 550,77 €	112 096,94 €	127 843,38 €	174 220,17 €
Excédent de fonctionnement global	102 550,77 €	112 164,22 €	128 031,06 €	174 220,17 €	233 411,01 €

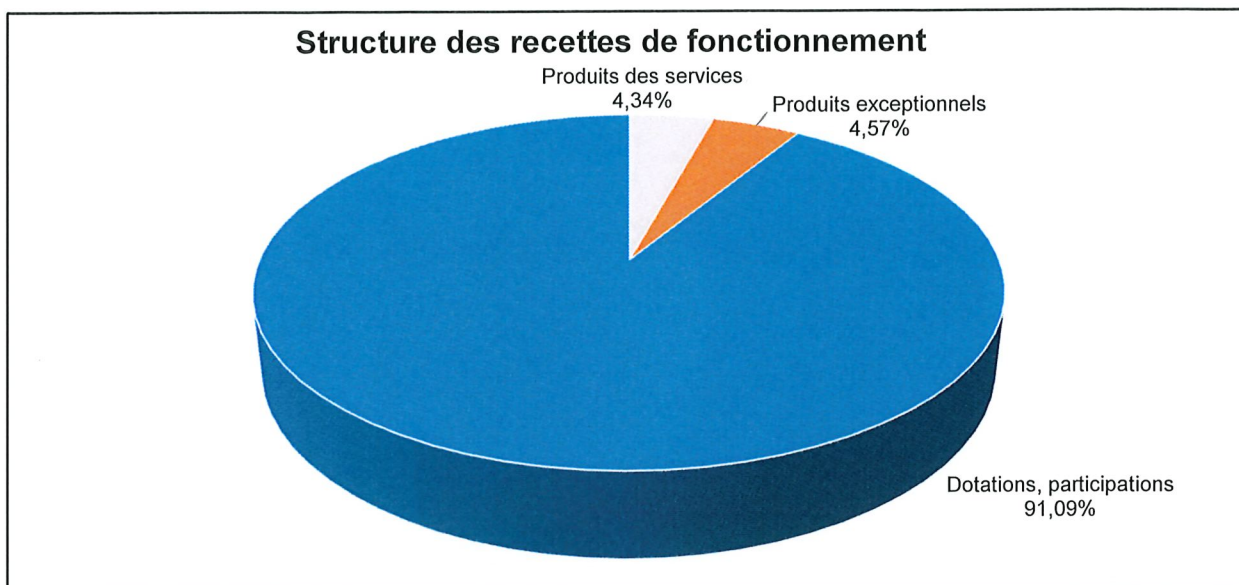
L'exécution budgétaire 2022 fait notamment ressortir un taux de réalisation de 43,45 % en dépenses (52,54 % en 2021) et de 57,41 % en recettes (64,05 % en 2021).

#### 1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 243 387,43 € et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	C.A. 2020	Évolution	C.A. 2021	Évolution	C.A. 2022
13	Atténuations de charges (rembt rémunération personnel)	108,06 €	-100,00%	0,00 €	-	0,00 €
70	Produits des services, du domaine (redevance funéraire...)	8 765,29 €	89,32%	16 594,18 €	-36,36%	10 561,04 €
74	Dotations et participations (subvention municipale, de l'État ...)	245 136,31 €	-2,49%	239 032,29 €	-7,25%	221 696,58 €
75	Autres produits de gestion courante	3,38 €	47,93%	5,00 €	-13,40%	4,33 €
77	Produits exceptionnels (dons, legs, ann. rattachement...)	3 294,43 €	-25,52%	2 453,53 €	353,45%	11 125,48 €
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>257 307,47 €</b>	<b>0,30%</b>	<b>258 085,00 €</b>	<b>-5,69%</b>	<b>243 387,43 €</b>
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>257 307,47 €</b>	<b>0,30%</b>	<b>258 085,00 €</b>	<b>-5,69%</b>	<b>243 387,43 €</b>

Les recettes réelles de fonctionnement (243 387,43 €) évoluent à la baisse de 5,69 %. Elles sont ainsi réduites de 14 697,57 € par rapport au Compte Administratif 2021 (258 085 €).



- **Les produits des services et du domaine (chapitre 70)**

Le chapitre 70 atteint 10 561,04 €, soit une réduction de 6 033,14 € (- 36,36 %) par rapport au Compte Administratif 2021. Il représente 4,34 % du total des recettes réelles de fonctionnement (6,43 % en 2021).

Ce chapitre comprend, les recettes suivantes :

- les concessions et redevances funéraires : 6 009 € (6 657 € en 2021),
- les prestations de services (ventes cartes de bus) : 3 099,50 € (4 821 € en 2021),
- les remboursements de frais par le budget de la Résidence : 1 452,54 € (5 116,18 € en 2021).

- **Dotations et participations (chapitre 74)**

Les dotations et participations représentent 221 696,58 € en 2022, soit 91,09 % des recettes réelles de fonctionnement (92,62 % en 2021). Ce poste est en baisse de 17 335,71 € (- 7,25 %) par rapport à 2021.

La participation de la Ville d'Harfleur évolue ainsi :

Libellé	C.A. 2019	Évolution	C.A. 2020	Évolution	C.A. 2021	Évolution	C.A. 2022
Subvention générale	120 977,68 €	0,00%	120 977,96 €	0,00%	120 977,98 €	0,00%	120 977,98 €
Aides aux jeunes	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €
Aides à la restauration	3 154,50 €	161,03%	8 234,10 €	-0,63%	8 182,20 €	-58,23%	3 417,42 €
Aides aux remboursement des salaires	76 600,00 €	12,79%	86 396,45 €	-2,29%	84 418,11 €	3,07%	87 005,68 €
<b>Total</b>	<b>200 732,18 €</b>	<b>7,41%</b>	<b>215 608,51 €</b>	<b>-0,94%</b>	<b>213 578,29 €</b>	<b>-1,02%</b>	<b>211 401,08 €</b>

Ce chapitre retrace aussi les recettes provenant de la distribution alimentaire organisée par le C.C.A.S. Ainsi en 2022, une somme de 10 295,50 € a été collectée, soit un montant en baisse de 8,99 % (- 1 017,50 €) par rapport à l'exercice 2021.

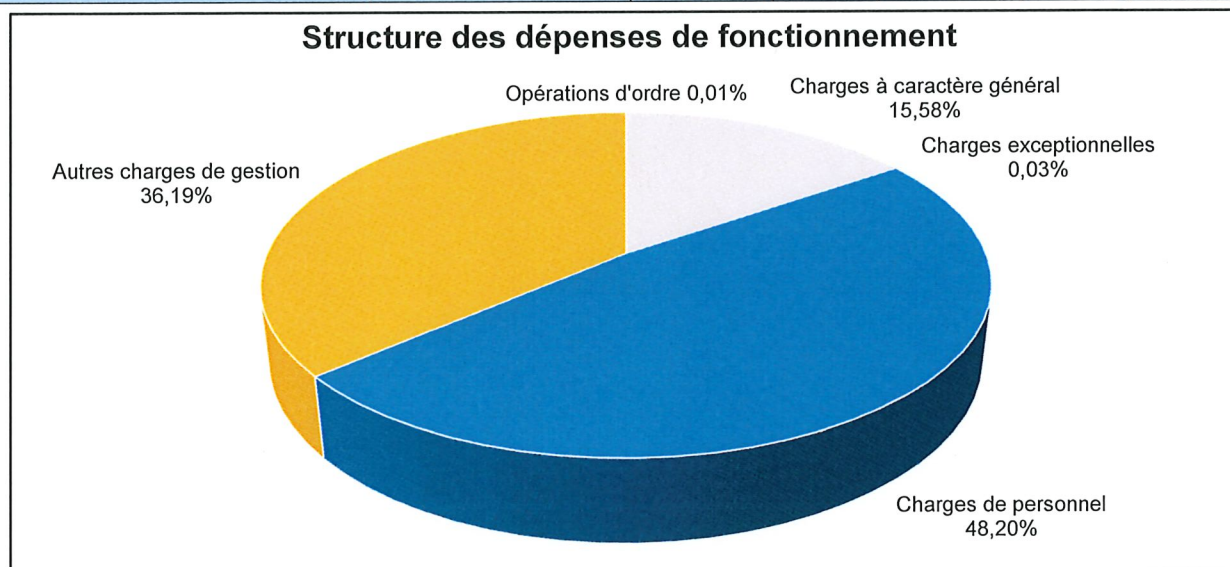
• **Produits exceptionnels (chapitre 77)**

Ce chapitre budgétaire est utilisé pour comptabiliser les annulations de rattachements de dépenses des années antérieures (9 031,49 €) ainsi les recettes issues des dons faits au C.C.A.S. En 2022, nous avons perçues 2 068,99 de dons, soit une somme en baisse de 247,23 € (- 10,67 %) par rapport au C.A. 2021 (2 316,22 €).

**2. Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 184 196,59 € et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	C.A. 2020	Évolution	C.A. 2021	Évolution	C.A. 2022
011	Charges à caractère général	45 071,91 €	-21,09%	35 566,52 €	-19,33%	28 691,97 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	89 751,58 €	-2,92%	87 132,03 €	1,89%	88 775,96 €
65	Autres charges de gestion courante	106 537,54 €	-16,71%	88 737,36 €	-24,87%	66 664,92 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	-	0,00 €	-	51,42 €
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>241 361,03 €</b>	<b>-12,40%</b>	<b>211 435,91 €</b>	<b>-12,89%</b>	<b>184 184,27 €</b>
042	Transfert entre sections (amortissements)	12,32 €	2110,23%	272,30 €	-95,48%	12,32 €
	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>12,32 €</b>	<b>2110,23%</b>	<b>272,30 €</b>	<b>-95,48%</b>	<b>12,32 €</b>
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>241 373,35 €</b>	<b>-12,29%</b>	<b>211 708,21 €</b>	<b>-13,00%</b>	<b>184 196,59 €</b>



Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 184 184,27 €, soit une diminution de 27 251,64 € (- 12,89 %) par rapport à 2021.

	C.A. 2017	C.A. 2018	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2021	C.A. 2022
Marge d'autofinancement	96,38 %	95,11 %	96,20 %	93,80 %	81,92 %	75,68 %
Taux de charges fixes	43,17 %	40,43 %	36,43 %	34,88 %	33,76 %	36,48 %

Ainsi, l'évolution de la section de fonctionnement permet l'amélioration de deux ratios financiers :

- la Marge d'autofinancement<sup>1</sup> qui s'établit à 75,68 % en diminution par rapport à 2021 (81,92 %).

Ce ratio mesure la capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée. A contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.

<sup>1</sup> Marge d'autofinancement = Dépenses réelles de fonctionnement + annuité de la dette rapportées aux Recettes réelles de fonctionnement

- le taux de charges fixes<sup>2</sup> s'établit à 36,48 % en 2022 (33,76 % en 2021).

- **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Les charges générales concernent les achats de prestations de services, de fournitures et de petit équipement, les frais d'alimentation, la formation, la documentation générale etc...

Ce chapitre représente 15,58 % du total des dépenses de fonctionnement (16,80 % en 2021).

Ces charges sont en diminution de 19,33 %, soit - 6 874,55 € par rapport au réalisé de 2021 (36 566,62 €). Les principales raisons de cette évolution sont :

- les cartes de bus achetées (- 2 852,98 €),
- la prise en charge de la maintenance du logiciel Malleo (- 1 949,70 €), dans le cadre de la mutualisation de l'informatique Ville avec la Communauté Urbaine,
- la diminution de notre prime d'assurance (- 1 073,50 €) suite aux résultats du nouvel appel d'offres.

- **Dépenses de personnel (chapitre 012)**

Concernant les dépenses de personnel, celles-ci se sont élevées à 88 775,96 €, soit une augmentation de 1 643,93 € (+ 1,89 %) par rapport à 2021 (87 132,03 €) en raison notamment de remplacements liés à des arrêts maladie.

Elles représentent 48,20 % des dépenses totales de fonctionnement (41,16 % en 2021).

- **Charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre qui comprend essentiellement les aides versées par le C.C.A.S passe de 88 737,36 € en 2021 à 66 664,92 € en 2022, soit une diminution de 22 072,44 € (- 24,87 %).

Les aides versées par le C.C.A.S. évoluent ainsi :

Libellé	C.A. 2019	Évolution	C.A. 2020	Évolution	C.A. 2021	Évolution	C.A. 2022
Aides aux jeunes	0,00 €	-	36,40 €	-	0,00 €	-	0,00 €
Aides à la restauration	3 154,50 €	161,03%	8 234,10 €	-0,63%	8 182,20 €	-58,23%	3 417,42 €
Bons Bébé	10 974,55 €	2,10%	11 205,25 €	-26,35%	8 252,25 €	-33,17%	5 514,80 €
Bons énergie	38 261,60 €	0,73%	38 539,95 €	-9,13%	35 022,00 €	-8,56%	32 025,00 €
Bons exceptionnels	668,95 €	203,34%	2 029,20 €	-68,21%	645,00 €	51,16%	975,00 €
Secours en argent	600,00 €	-75,00%	150,00 €	540,00%	960,00 €	-100,00%	0,00 €
Bons alimentaires	37 578,15 €	23,04%	46 238,00 €	-22,84%	35 675,91 €	-30,67%	24 732,41 €
<b>Total des aides</b>	<b>91 237,75 €</b>	<b>16,65%</b>	<b>106 432,90 €</b>	<b>-16,63%</b>	<b>88 737,36 €</b>	<b>-24,87%</b>	<b>66 664,63 €</b>

Les bons alimentaires sont en diminution de 30,67 % par rapport à 2021. Cette évolution provient notamment du fait qu'un des commerçants acceptant les bons d'aide du CCAS ne nous a pas communiqué ses factures depuis le mois d'octobre 2021. Cela représente une somme qui aurait dû impacter les dépenses 2021 et 2022 pour un montant de 7 918,65 €. Ces dépenses seront prises sur le budget 2023

La modification de la tarification de la restauration scolaire par la Ville avec l'instauration de la "cantine à 1 €" a induit une baisse des aides à la restauration qui passent de 8 182,20 € en 2021 à 3 417,42 € en 2022.

<sup>2</sup> Taux de charges fixes = dépenses de personnel + intérêts de la dette rapportés aux Recettes réelles de fonctionnement

Nous constatons également une baisse dans les sommes attribuées au titre des bons "Bébé", "énergie" et "alimentaires".

## **B - La section d'investissement**

Le résultat 2022 de la section d'investissement fait apparaître un excédent de 484,62 €, déterminé par la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement.

Résultat d'investissement	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat de l'exercice	162,31 €	12,32 €	-180,38 €	459,98 €	12,32 €
Résultat antérieur reporté (001)	18,07 €	180,38 €	192,70 €	12,32 €	472,30 €
Solde global d'exécution	180,38 €	192,70 €	12,32 €	472,30 €	484,62 €

L'exécution budgétaire 2022 fait notamment ressortir un taux de réalisation de 0 % en dépenses (4,61 % en 2021) et de 0,27 % en recettes (14,89 % en 2021).

### **1. Les recettes d'investissement**

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 12,32 € et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	C.A. 2020	Évolution	C.A. 2021	Évolution	C.A. 2022
27	Autres immobilisations financières (remboursement prêts)	0,00 €	-	206,00 €	-	0,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	67,28 €	178,95%	187,68 €	-100,00%	0,00 €
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>67,28 €</b>	<b>485,14%</b>	<b>393,68 €</b>	<b>-100,00%</b>	<b>0,00 €</b>
040	Opérations d'ordre - Transferts entre sections (amortiss.)	12,32 €	2110,23%	272,30 €	-95,48%	12,32 €
	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>12,32 €</b>	<b>2110,23%</b>	<b>272,30 €</b>	<b>-95,48%</b>	<b>12,32 €</b>
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>79,60 €</b>	<b>736,66%</b>	<b>665,98 €</b>	<b>-98,15%</b>	<b>12,32 €</b>

Les recettes d'investissement 2022 se montent à 12,32 € (665,98 € en 2021). Il s'agit de dotations aux amortissements.

### **2. Les dépenses d'investissement**

En 2022, le C.C.A.S. n'a eu aucune dépense réelle d'investissement alors qu'en 2021, 206 € ont été réalisés.

Chapitre	Libellé	C.A. 2020	Évolution	C.A. 2021	Évolution	C.A. 2022
21	Immobilisations corporelles (matériel, mobilier)	259,98 €	-	0,00 €	-	0,00 €
27	Autres immobilisations financières (prêts accordés)	0,00 €	-	206,00 €	-100,00%	0,00 €
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>259,98 €</b>	<b>-20,76%</b>	<b>206,00 €</b>	<b>-100,00%</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>259,98 €</b>	<b>-20,76%</b>	<b>206,00 €</b>	<b>-100,00%</b>	<b>0,00 €</b>

## **C - Les soldes intermédiaires de gestion**

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser la situation financière de la collectivité.

L'épargne brute (autrement appelée capacité d'autofinancement) est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Ce flux dégagé chaque année doit permettre de rembourser le capital des emprunts et de couvrir en totalité ou en partie les investissements.



L'épargne nette est égale à l'épargne brute de laquelle on déduit le remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	C.A. 2017	C.A. 2018	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2021	C.A. 2022
Épargne de gestion	12 178,52	15 161,00	9 625,77	15 946,44	46 649,09	59 203,16
Intérêts de la dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Épargne brute	12 178,52	15 161,00	9 625,77	15 946,44	46 649,09	59 203,16
Remboursement capital de la dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Épargne nette	12 178,52	15 161,00	9 625,77	15 946,44	46 649,09	59 203,16

En raison de l'absence d'emprunt pour le C.C.A.S., l'épargne nette est identique à l'épargne brute et de gestion et se monte à 59 203,16 € en 2022, soit une amélioration par rapport à 2021 (59 203,16 €).

## D - Les ratios financiers

		C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2021	C.A. 2022
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	28,69	28,35	24,99	21,89
2	Produit des impositions directes / Population	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population	29,82	30,22	30,51	28,93
4	Dépenses d'équipement brut / Population	0,00	0,03	0,00	0,00
5	Encours de la dette / Population	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
6	Dotations globales de fonctionnement / Population	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	37,87%	37,19%	41,21 %	48,20%
9	Dépenses fonct. et remb. dette en capital / Recettes réelles fonct.	96,20%	93,80%	81,92 %	75,68%
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles fonctionnement	0,00%	0,10%	0,00 %	0,00%
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

## II - La Résidence des 104 - Budget annexe

### A - La section d'exploitation

Le résultat 2022 de la section d'exploitation fait apparaître un excédent de 65 802,87 €, déterminé par la différence entre les dépenses et les recettes.

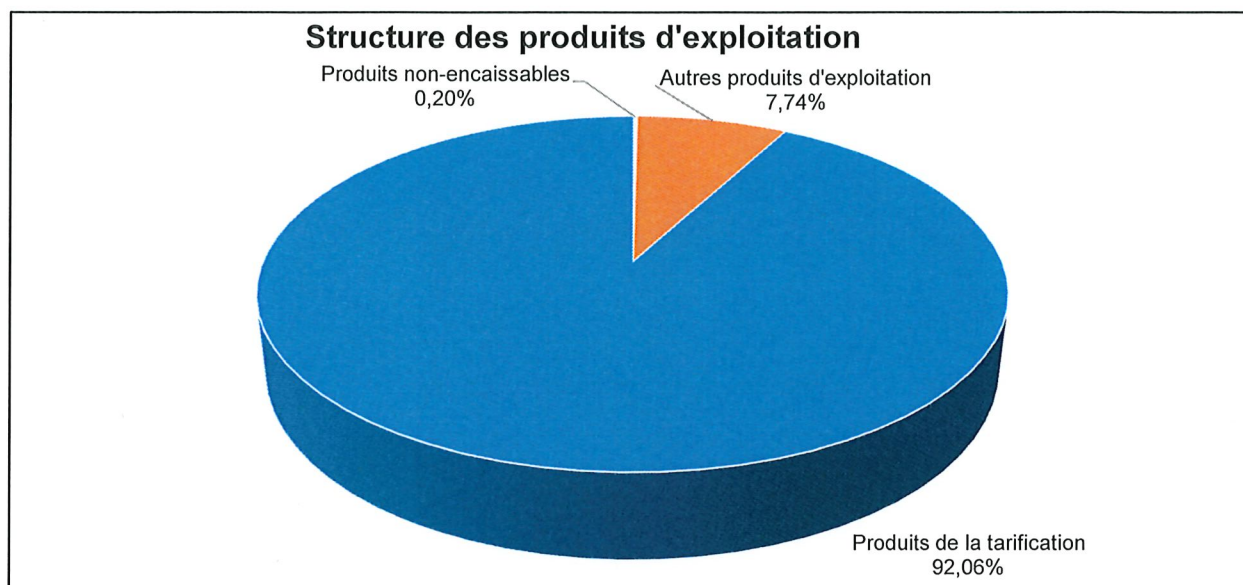
Résultat d'exploitation	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat de l'exercice	61 343,13 €	69 173,80 €	40 949,31 €	-7 744,79 €	-27 090,45 €
Résultat antérieur reporté (002)	59 171,87 €	50 515,00 €	119 688,80 €	100 638,11 €	92 893,32 €
Excédent de fonctionnement global	120 515,00 €	119 688,80 €	160 638,11 €	92 893,32 €	65 802,87 €

L'exécution budgétaire 2022 fait notamment ressortir un taux de réalisation de 85,29 % en dépenses (81,75 % en 2021) et de 80,18 % en recettes (80,29 % en 2021).

## 1. Les produits d'exploitation

Les produits de la section d'exploitation se sont élevés à 424 787,33 € et se décomposent de la manière suivante :

Groupe	Libellé	C.A. 2020	Évolution	C.A. 2021	Évolution	C.A. 2022
1	Produit de la tarification	378 776,74 €	4,51%	395 875,00 €	-1,21%	391 078,88 €
2	Autres produits relatifs à l'exploitation	26 387,15 €	12,82%	29 769,74 €	10,42%	32 870,45 €
3	Produits financiers et produits non-encaissables	1 586,00 €	-50,00%	793,00 €	5,67%	838,00 €
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>406 749,89 €</b>	<b>4,84%</b>	<b>426 437,74 €</b>	<b>-0,39%</b>	<b>424 787,33 €</b>



Les produits d'exploitation évoluent en 2022 de - 0,39 %, soit une baisse de 1 650,41 €.

### • **Groupe I - Produits de la tarification**

En 2022, 92,06 % des produits d'exploitation proviennent de la tarification payée par les résidents (loyers).

Ce poste budgétaire quantifié à 391 078,88 € est en baisse de 1,21 %, soit - 4 796,12 € par rapport à 2021 (395 875 €), notamment en raison de la vacance de logements (la baisse représente l'équivalent de 10 mois de loyer).

### • **Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation**

Les autres produits relatifs à l'exploitation augmentent de 3 100,71 € (+ 10,42 %) par rapport à 2021.

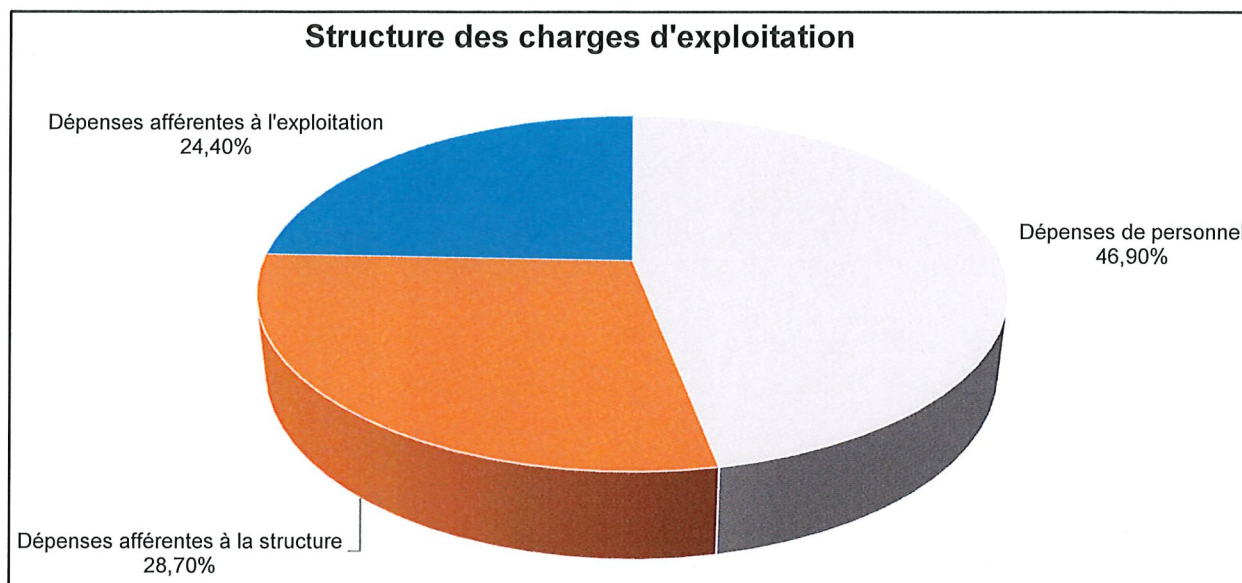
Ce groupe comporte :

- les recettes provenant du forfait autonomie payé par le Département de Seine-Maritime : 27 026 € (23 682 € en 2021),
- le F.C.T.V.A. : 4 995,32 € (6 047,74 € en 2021).

## 2. Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se sont élevées à 451 877,78 € et se décomposent de la manière suivante :

Groupe	Libellé	C.A. 2020	Évolution	C.A. 2021	Évolution	C.A. 2022
1	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	69 038,16 €	39,09%	96 026,91 €	14,83%	110 263,04 €
2	Dépenses afférentes au personnel	127 399,62 €	75,78%	223 938,88 €	-5,36%	211 942,46 €
3	Dépenses afférentes à la structure	169 362,80 €	-32,56%	114 216,74 €	13,53%	129 672,28 €
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>365 800,58 €</b>	<b>18,69%</b>	<b>434 182,53 €</b>	<b>4,08%</b>	<b>451 877,78 €</b>



Les charges d'exploitation (451 877,78 €) évoluent à la hausse de 4,08 %, soit + 17 695,25 € par rapport à 2021 (434 182,53 €).

	C.A. 2018	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2021	C.A. 2022
Marge d'autofinancement	90,12 %	88,31 %	80,18 %	100,90 %	104,97 %
Taux de charges fixes	39,27 %	38,56 %	31,88 %	52,89 %	50,20 %

Ainsi, l'évolution de la section de fonctionnement permet l'évolution de deux ratios financiers :

- la marge d'autofinancement<sup>3</sup> s'établit à 104,97 %, contre 100,90 % en 2021, ce qui traduit une dégradation de la capacité à financer l'investissement.
- le taux de charges fixes<sup>4</sup> qui s'établit à 50,20 % est en diminution par rapport à l'exercice précédent (52,89 %).

### • **Groupe I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante**

Ces charges correspondent principalement aux dépenses de fluides (électricité, eau, combustibles) aux fournitures de petit équipement, à l'alimentaire, aux frais de télécommunication...).

Ce groupe qui représente 24,40 % des charges totales d'exploitation (22,12 % en 2021), est en augmentation de 14,83 % (+ 14 236,13 €).

<sup>3</sup> Marge d'autofinancement = Dépenses réelles de fonctionnement + annuité de la dette rapportées aux Recettes réelles de fonctionnement

<sup>4</sup> Taux de charges fixes = dépenses de personnel + intérêts de la dette rapportés au Recettes réelles de fonctionnement

Cette évolution est pour partie due à la hausse importante des fluides liés au chauffage (+ 37 928,89 €), hausse compensée en partie par la diminution des autres charges notamment celles liées à l'eau (fuite constatée en 2021).

Libellé	C.A. 2019	Évolution	C.A. 2020	Évolution	C.A. 2021	Évolution	C.A. 2022
Eau et assainissement	26 949,60 €	-41,46%	15 776,15 €	100,25%	31 592,30 €	-38,25%	19 509,30 €
Energie - Électricité	25 495,40 €	11,04%	28 309,45 €	-26,06%	20 931,87 €	-2,86%	20 333,39 €
Combustibles (chauffage)	9 577,03 €	73,62%	16 627,60 €	31,60%	21 882,67 €	173,33%	59 811,56 €
<b>Total</b>	<b>62 022,03 €</b>	<b>-2,11%</b>	<b>60 713,20 €</b>	<b>22,55%</b>	<b>74 406,84 €</b>	<b>33,93%</b>	<b>99 654,25 €</b>

### • **Groupe II - Dépenses afférentes au personnel**

Ces charges qui représentent 46,90 % des dépenses totales (51,58 % en 2021), se sont élevées à 211 942,46 €. Elles comprennent :

- le remboursement à la Ville d'Harfleur du personnel mis à disposition : 205 315,96 € (220 065,88 € en 2021),
- les prestations d'intervenants extérieur (ateliers, soutien psychologique...) : 6 626,50 € (3 873 € en 2021).

Les dépenses du personnel sont en baisse de 11 996,42 €. Cette évolution provient de la majoration des dépenses de personnel en 2021 en raison du remboursement à la Ville d'Harfleur du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 de personnel (43 706,29 €) sur cet exercice.

### • **Groupe III - Dépenses afférentes à la structure**

Il s'agit notamment des dépenses d'entretien du bâtiment (rénovation des logements, maintenance des équipements...), des impôts (taxe foncière), des dotations aux amortissements et du remboursement des intérêts de la dette.

Les dépenses afférentes à la structure représentent 28,70 % des charges totales (26,31 % en 2021).

Les dépenses "afférentes à la structure" sont en augmentation de 15 455,54 € (+ 13,53 %). Cela correspond notamment aux rénovations (peinture...) faites au sein de la Résidence (logements et parties communes).

Ce groupe comprend aussi les charges financières (Intérêts payés et ICNE) relatives à l'emprunt contracté pour l'acquisition de la Résidence. Celles-ci évoluent de la manière suivante :

	C.A. 2019	Évolution	C.A. 2020	Évolution	C.A. 2021	Évolution	C.A. 2022
<b>Chapitre 66</b>	2 138,79 €	-16,67%	1 782,33 €	-33,99%	1 176,59 €	-25,00%	882,44 €

## **B - La section d'investissement**

Le résultat 2021 de la section d'investissement fait apparaître un excédent de 8 727,30 €, déterminé par la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement.

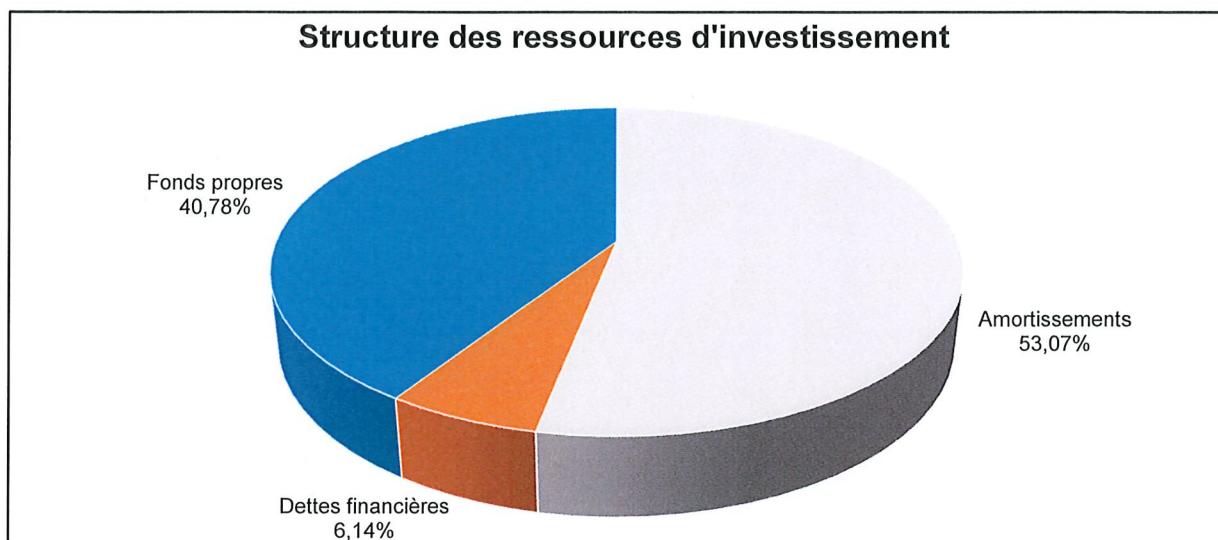
Résultat d'investissement	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat de l'exercice	118 428,19 €	-12 009,01 €	-28 621,76 €	27 780,53 €	-61 301,95 €
Résultat antérieur reporté (001)	-35 548,70 €	82 879,49 €	70 870,48 €	42 248,72 €	70 029,25 €
<b>Solde global d'exécution</b>	<b>82 879,49 €</b>	<b>70 870,48 €</b>	<b>42 248,72 €</b>	<b>70 029,25 €</b>	<b>8 727,30 €</b>

L'exécution budgétaire 2022 fait notamment ressortir un taux de réalisation de 92,68 % en dépenses (37,07 % en 2021) et de 45,75 % en recettes (51,95 % en 2021).

## 1. Les ressources d'investissement

Les ressources de la section d'investissement se sont élevées à 59 766,43 €, et se décomposent de la manière suivante :

Libellé	C.A. 2020	Évolution	C.A. 2021	Évolution	C.A. 2022
Augmentation des fonds propres	215,48 €	29883,99%	64 609,51 €	-62,28%	24 373,74 €
Augmentation des dettes financières	4 027,00 €	-32,63%	2 713,00 €	35,35%	3 672,00 €
Amortissement des immobilisations	65 863,46 €	-55,02%	29 622,96 €	7,08%	31 720,69 €
<b>Total des ressources d'investissement</b>	<b>70 105,94 €</b>	<b>38,28%</b>	<b>96 945,47 €</b>	<b>-38,35%</b>	<b>59 766,43 €</b>



Par rapport à 2021, les ressources d'investissement ont diminué de 37 179,04 € (- 38,35 %).

### • **Augmentation des fonds propres**

Il est à noter une forte diminution des fonds propres de 40 235,77 €. Ce chapitre regroupe, les subventions versées, le F.C.T.V.A. mais aussi l'excédent affecté à l'investissement. En 2022, il n'y a pas eu d'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement (60 000 € en 2021).

Nous avons perçu 4 891,95 € de FCTVA (4 609,51 € en 2021) ce qui représente une hausse de 6,13 %, soit 282,44 €.

Ce groupe représente 40,78 % des ressources d'investissement (66,65 % en 2021).

### • **Augmentation des dettes financières**

Les dettes financières qui représentent 6,14 % des ressources d'investissement sont en augmentation de 959 € (+ 35,35 %). Ce poste regroupe exclusivement les cautions versées par les résidents lors de leur entrée à la RPA des 104.

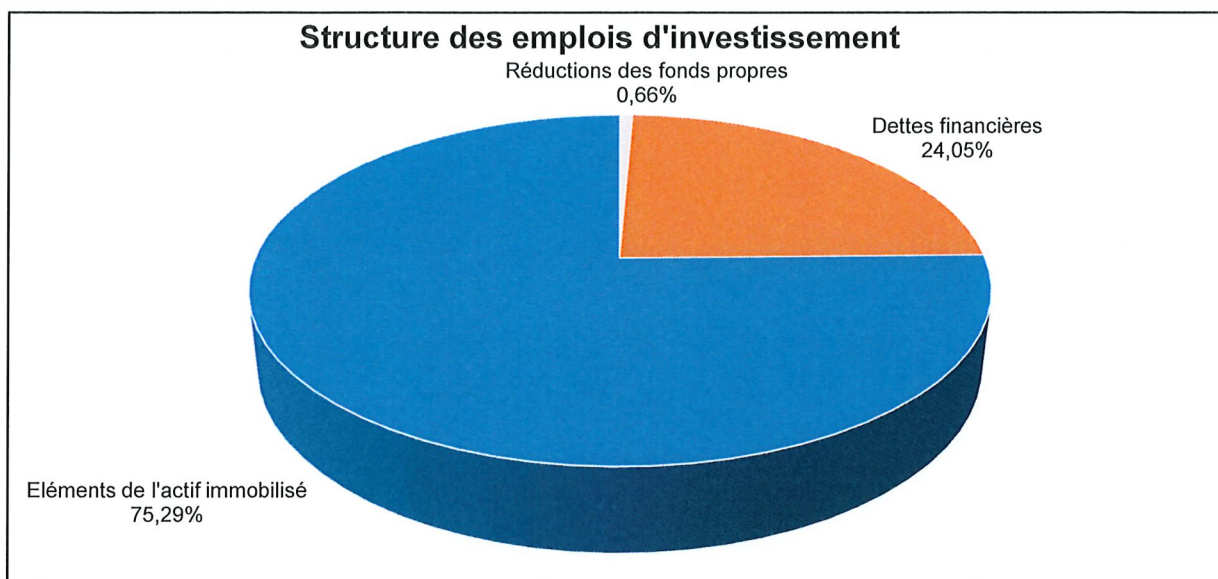
### • **Amortissement des immobilisations**

Les amortissements qui représentent 53,07 % des recettes d'investissement (30,56 % en 2021), sont en progression de 2 097,73 €. Ils atteignent 31 720,69 € contre 29 622,96 € en 2021.

## 2. Les emplois d'investissement

Les emplois de la section d'investissement se sont élevés à 121 068,38 € et se décomposent de la manière suivante :

Libellé	C.A. 2020	Évolution	C.A. 2021	Évolution	C.A. 2022
Réductions des fonds propres, reprises sur apports	1 586,00 €	-50,00%	793,00 €	0,00%	793,00 €
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	67 709,83 €	-39,04%	41 278,00 €	120,84%	91 157,32 €
Remboursement de dettes financières	29 431,87 €	-7,94%	27 093,94 €	7,47%	29 118,06 €
<b>Total des emplois d'investissement</b>	<b>98 727,70 €</b>	<b>-29,94%</b>	<b>69 164,94 €</b>	<b>75,04%</b>	<b>121 068,38 €</b>



En 2022, les emplois d'investissement sont en hausse de 51 903,44 € (+ 75,04 %). Cette évolution provient en grande partie des acquisitions de l'actif immobilisé (dépenses d'équipement).

### • **Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé**

Les éléments de l'actif immobilisé qui s'établissent à 91 157,32 € correspondent aux dépenses d'équipement en M14. Ils regroupent les achats de biens meubles (meubliers, matériels divers) ainsi que les travaux et construction. Ce poste a augmenté de 49 879,32 € (+ 120,84 %) par rapport à 2021.

Cela s'est traduit par la poursuite de notre plan pluriannuel de mise aux normes des logements. Nous avons également en 2022 changé le système de climatisation installé dans le restaurant pour un système correspondant aux normes environnementales et moins consommateur en énergie (27 831,84 €). Nous avons obtenu sur ce projet une subvention du Département à hauteur de 19 481,79 €.

### • **Remboursement des dettes financières**

Le remboursement en capital de la dette s'établit à 24 927,67 €. Ce groupe comprend aussi 4 190,39 € de remboursement de cautions liées aux sorties des logements.

## C - L'endettement

Au 31 décembre 2022, le taux moyen de notre dette est estimé à 1,68 % pour une durée de vie résiduelle de 1 an et 1 mois.

Synthèse dette 2018 /2022

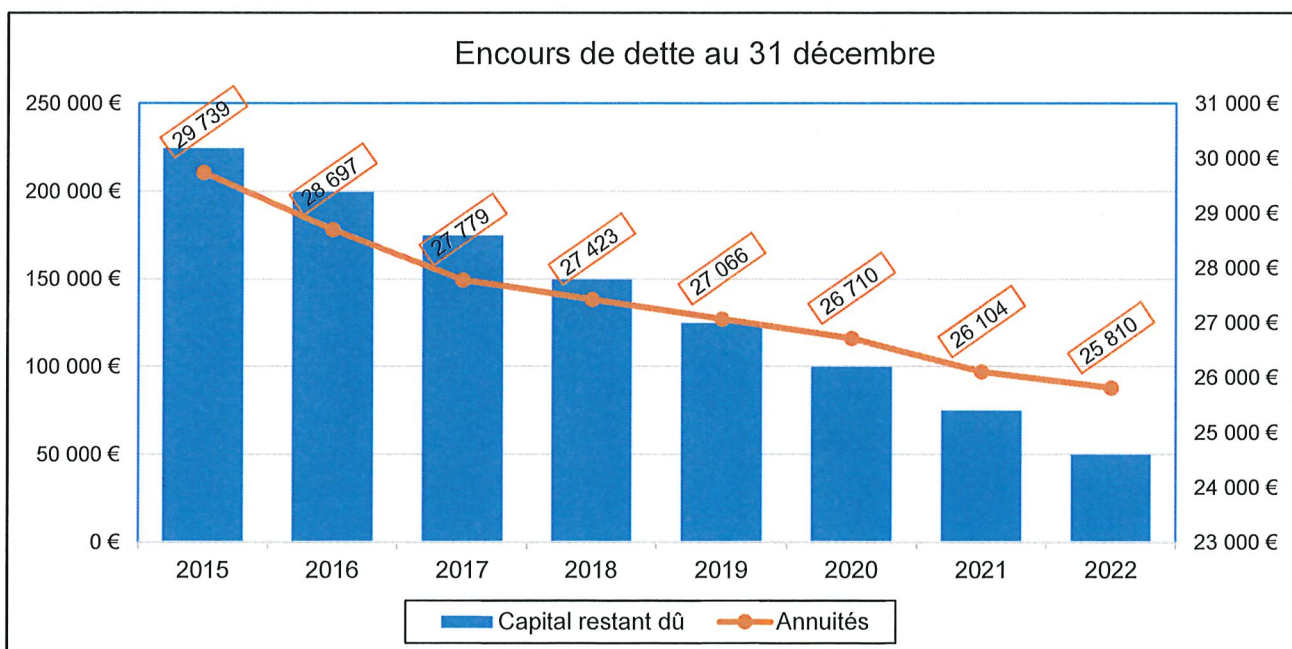
	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
31 décembre 2018	149 566 €	1,43 %	5 ans et 1 mois	3 ans
31 décembre 2019	124 638 €	1,43 %	4 ans et 1 mois	2 ans et 6 mois
31 décembre 2020	99 711 €	1,18 %	3 ans et 1 mois	2 ans
31 décembre 2021	74 783 €	1,18 %	2 ans et 1 mois	1 an et 6 mois
31 décembre 2022	49 855 €	1,68 %	1 ans et 1 mois	1 an

### • Encours de la dette

Le C.C.A.S. poursuit son désendettement. En effet, avec les remboursements effectués en 2022 notre encours (capital restant dû) est passé de 74 783 € au 31 décembre 2021 à 49 855 € au 31 décembre 2022, soit une baisse de 33,33 %.

	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1
2015	224 349 €	-10,00 %
2016	199 421 €	-11,11 %
2017	174 493 €	-12,50 %
2018	149 566 €	-14,29 %
2019	124 638 €	-16,67 %
2020	99 711 €	-20,00 %
2021	74 783 €	-25,00 %
2022	49 855 €	-33,33 %

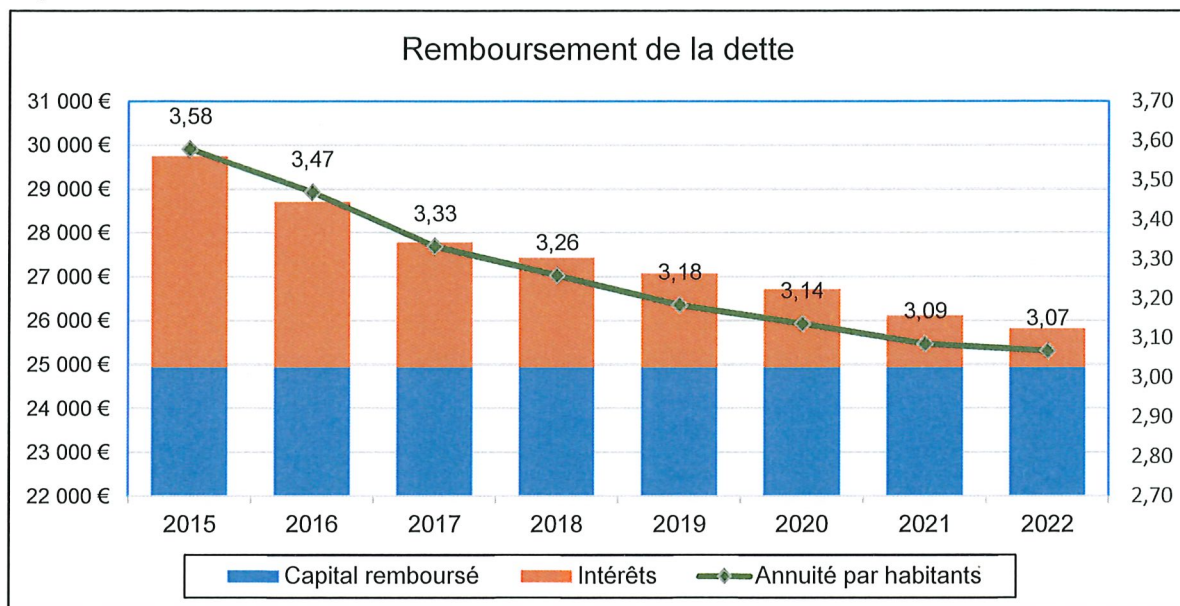
Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique).



## Evolution de l'annuité de la dette

	C.A. 2018	Evolution	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021	Evolution	C.A. 2022
Annuité	27 422,93 €	-1,30%	27 066,46 €	-1,32%	26 710,00 €	-2,27%	26 104,26 €	-1,13%	25 810,11 €
Capital des emprunts	24 927,67 €	0,00%	24 927,67 €	0,00%	24 927,67 €	0,00%	24 927,67 €	0,00%	24 927,67 €
Intérêts des emprunts	2 495,26 €	-14,29%	2 138,79 €	-16,67%	1 782,33 €	-33,99%	1 176,59 €	-25,00%	882,44 €

L'annuité 2022 (capital + intérêts annuels) a été réduite de 1,17 %, soit - 294,15 €, par rapport à 2021 pour se situer à 25 810,11 €.



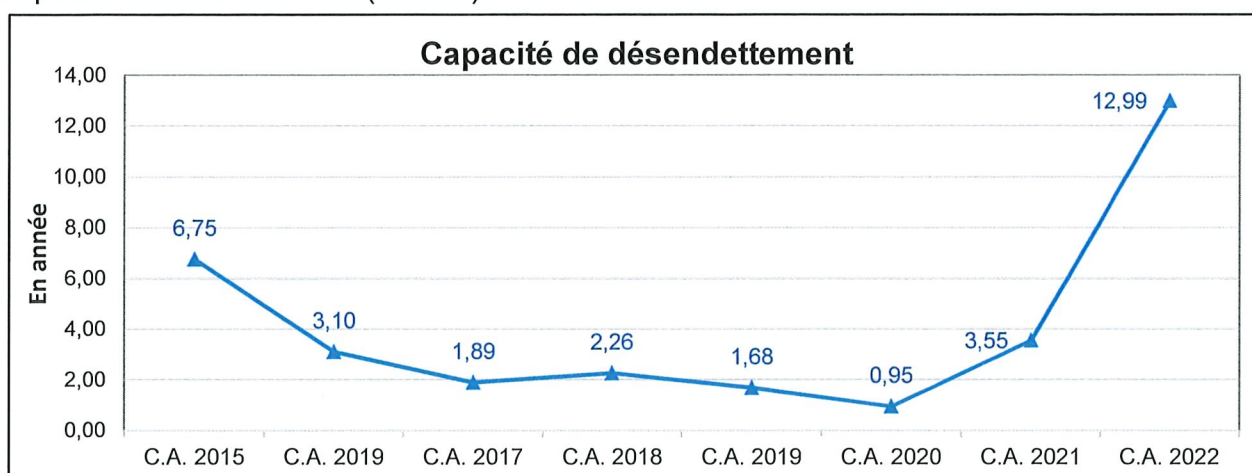
## Capacité de désendettement

La capacité de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement de la Résidence des 104 évolue comme suit :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ratio	6,75 ans	3,10 ans	1,89 ans	2,26 ans	1,68 ans	0,95 ans	3,55 ans	12,99 ans

La capacité de désendettement estimée en 2021 est de presque 13 ans, soit légèrement au-dessus du seuil indicatif fixé par la loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 pour le bloc communal (12 ans).





## D - Les soldes intermédiaires de gestion

	C.A. 2018	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2021	C.A. 2022
Épargne de gestion	66 435,26	76 444,84	107 009,10	22 261,76	4 719,68
Intérêts de la dette	214,87	2 138,79	1 782,33	1 176,59	882,44
Épargne brute	66 220,39	74 306,05	105 226,77	21 085,17	3 837,24
Remboursement capital de la dette	24 927,67	24 927,67	24 927,67	24 927,67	24 927,67
Épargne nette	41 292,72	49 378,38	80 299,10	- 3 842,50	-21 090,43

L'épargne brute (autrement appelée capacité d'autofinancement) est la différence entre les recettes et les dépenses réelles d'exploitation (intérêts de la dette incluses). Elle s'élève à 3 837,24 € en 2022 contre 21 085,17 € en 2021.

L'épargne nette, qui correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette, devient négative et s'élève à - 21 090,43 € contre - 3 842,50 en 2021.

Les épargnes montrent la fragilité du budget annexe de la Résidence autonomie, fragilité qui risque d'être augmentée au regard de l'évolution des prix de l'énergie sur 2023.

## E - Les ratios financiers

		C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2021	C.A. 2022
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	40,96	35,23	47,82	49,94
2	Produit des impositions directes / Population	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population	49,70	47,59	50,31	50,39
4	Dépenses d'équipement brut / Population	7,57	7,95	4,88	10,83
5	Encours de la dette / Population	14,66	11,71	8,84	5,93
6	Dotations globales de fonctionnement / Population	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	46,17%	42,48%	55,35%	50,44%
9	Dépenses fonct. et remb. dette en capital / Recettes réelles fonct.	88,31%	80,18%	100,90%	104,97%
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles fonctionnement	15,23%	16,71%	9,70%	21,50%
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	29,50%	24,61%	17,57%	11,76%